

relatives aux essais nucléaires. L'appel de l'Australie en faveur d'une décision visant à établir un réseau international de stations sismologiques va dans le sens du désir, que le Canada nourrit depuis longtemps, de voir élaborer des moyens fiables de vérifier le respect d'une interdiction des essais nucléaires. Les membres de la Conférence savent que nous travaillons à améliorer notre ensemble de sismographes dans les Territoires du Nord-Ouest, que nous avons commandé des recherches connexes et que nous tiendrons à Ottawa, à l'automne, un atelier technique auquel participeront, espérons-nous, de nombreux membres. Le Canada estime qu'une approche progressive sera nécessaire pour qu'une interdiction complète des essais nucléaires devienne réalité. Nous avons l'intention de continuer à travailler énergiquement dans ce but à la Conférence et dans d'autres instances.

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est l'une des principales priorités du Canada. Ce point de l'ordre du jour de la Conférence mérite qu'on y consacre une attention et des efforts particuliers. Tout comme l'année dernière, le Canada a présenté un document de fond destiné à faciliter l'étude du droit international pertinent et la nécessité éventuelle de le compléter par des mesures négociées. Nous avons également commandé des recherches poussées sur la possibilité d'utiliser les techniques actuelles pour la vérification dans l'espace. Nous nous proposons de rendre plus accessibles les résultats de cette recherche.

Il est regrettable qu'on se soit mis d'accord sur le mandat d'un organisme auxiliaire chargé de la question de l'espace extra-atmosphérique uniquement au milieu de la session de 1986. Par suite, pour une deuxième année consécutive, la moitié seulement de la session a pu être consacrée à des délibérations sur des questions de fond. Une fois le mandat convenu, l'ensemble des discussions a été marqué au coin de la sobriété et de la réflexion. Du point de vue du Canada, le mandat existant fait la preuve de son utilité.

La Conférence du désarmement est en outre engagée dans une négociation qui a pour objet d'interdire les armes radiologiques, qui n'existent heureusement pas encore à notre connaissance. Mon gouvernement reconnaît qu'on s'inquiète davantage, depuis l'accident tragique de Tchernobyl, des conséquences éventuelles des attaques contre les installations nucléaires civiles. Il espère que l'on s'entendra rapidement sur la meilleure manière de s'attaquer à ce problème, afin d'éviter que ne soit indûment retardée l'adoption d'une interdiction des armes radiologiques.